

**PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL**  
**LE 5 FÉVRIER 2007 (04)**

---

---

Assemblée générale du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 5<sup>e</sup> jour du mois de février 2007, à 20 h 00.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Denis Lebel, Madame et Messieurs les conseillers : Michèle Claveau, Gilles Veilleux, Gilles Otis, Rémy Leclerc et Serge Hudon

ABSENCE : Le conseiller M. Jocelyn Bouchard

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Lebel.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le temps mis à la disposition de la population pour la période de questions n'est pas utilisé.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2007-054**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec la modification suivante :

On ajoute :

13.1 Proclamation «Février, mois du cœur»

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JANVIER 2007**

**2007-055**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 janvier 2007 soit accepté sans modification.

**1.0 DIRECTION GÉNÉRALE**

**2.0 SERVICES FINANCIERS**

**2007-056**

**2.1 ACCEPTATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu unanimement, que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 1<sup>er</sup> février 2007 :

n	Année 2006	
	- À même le fonds général.....	117 868,91\$
n	Année 2007	
	- À même le fonds général.....	<u>78 532,90\$</u>
GRAND TOTAL .....		<u>196 401,81\$</u>

2007-057

2.2 **RENOUVELLEMENT ADHÉSION UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval renouvelle son adhésion à l'Union des municipalité du Québec (UMQ) pour l'année 2007, au montant de 9 962,92\$ taxes incluses.

De plus, la tarification au Centre de ressources municipales (CRM) basée sur la masse salariale 2005, soit 3 944 573,00\$, est de 4 331,24\$ taxes incluses et est comprise dans la facture totale.

(POSTE : 02-190-00-494)

2007-058

2.3 **MICHEL LAFORTE & ASSOCIÉS / ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / MISE À JOUR DU DOSSIER D'ÉVALUATION POUR FINS D'ASSURANCES**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte la proposition de services professionnels de Michel Laforte & associés inc., au montant de 4 000,00\$ taxes en sus, pour la mise à jour du dossier d'évaluation pour fins de l'assurance des propriétés de la Ville de Roberval.

(POSTE : 02-190-00-429)

2007-059

2.4 **VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes du Québec, ordonne au greffier de vendre les immeubles ci-dessous désignés à l'enchère publique, à la Mairie de Roberval, au 851 du boulevard Saint-Joseph, à Roberval, selon les procédures établies par la loi :

Nom	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total (Intérêts en sus)
9008-5226 Québec inc.  Matricule 9876-66-7710	Rob-457	12 639,89\$	1 334,26\$	13 974,15\$

<i>Nom</i>	<i>Cadastre</i>	<i>Taxes municipales</i>	<i>Taxes scolaires</i>	<i>Total (Intérêts en sus)</i>
9077-2823 Québec inc.  Matricule 9576-78-8894	Rob,Rg 2, 84-3 Rob,Rg 2, 84-4 Rob,Rg 2,85-1-1	1 263,21\$	333,46\$	1 596,67\$
Josée Laroche  Matricule 9973-68-2757	Rob-2860	5 742,16\$	1 160,32\$	6 902,48\$
Jocelyn Villeneuve  Matricule 9975-10-3929	Rob-1702	2 397,48\$	330,14\$	2 727,62\$

Note : Lors de la vente s'ajouteront les intérêts et les autres frais encourus pour la vente.

### **3.0 TRAVAUX PUBLICS**

2007-060

#### **3.1 ACCEPTATION DU PLAN NUMÉRO 1/1 / DOSSIER 515-01 / ENTRETIEN QUINQUENNAL DU BRISE-LAMES DE L'HYDRO-BASE / AUTORISATION À L'INGÉNIEUR MUNICIPAL À LE SOUMETTRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte le plan numéro 1 de 1, dossier 515-01, concernant l'entretien quinquennal du brise-lames de l'hydrobase tel que préparé par l'ingénieur municipal M. Jean-Luc Gagnon et l'autorise à le soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour approbation.

2007-061

#### **3.2 ACCEPTATION DU PLAN NUMÉRO 1/1 / DOSSIER 515-01 / RÉPARATION PROMENADE PÉDESTRE DU QUAI / AUTORISATION À L'INGÉNIEUR MUNICIPAL À LE SOUMETTRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte le plan numéro 1 de 1, dossier 515-01, concernant des réparations à la promenade pédestre du quai municipal tel que préparé par l'ingénieur municipal M. Jean-Luc Gagnon et l'autorise à le soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour approbation.

2007-062

**3.3 ACCEPTATION DU PLAN 1/1 / DOSSIER 515-01 / ENTRETIEN DU BRISE-LAMES DE LA MARINA / AUTORISATION À L'INGÉNIEUR MUNICIPAL À LE SOUMETTRE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller M. Serge Hudon, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte le plan numéro 1 de 1, dossier 515-01, concernant l'entretien du brise-lames de la marina tel que préparé par l'ingénieur municipal M. Jean-Luc Gagnon et l'autorise à le soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour approbation.

**4.0 HYGIÈNE DU MILIEU**

**5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS**

2007-063

**5.1 ACQUISITION IMMEUBLES / LOTS 2897, 2898, 2899, CADASTRE VILLE DE ROBERVAL / MADAME DIANE GAGNON, MESSIEURS GUY ET GILBERT GAGNON / PAIEMENT À MÊME LE SURPLUS**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu unanimement :

QUE la Ville de Roberval acquiert de Madame Diane Gagnon et Messieurs Guy et Gilbert Gagnon les lots 2897, 2898 et 2899, cadastre de la Ville de Roberval, circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest, le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances aux conditions ci-après :

QUE cette acquisition soit faite avec la garantie légale;

QUE tous les ajustements de taxes soient faits en date de la signature de l'acte de vente;

QUE la prise de possession de l'immeuble se fasse au moment de la signature de l'acte de vente;

QUE les vendeurs ne fournissent que les titres qu'ils ont en leur possession;

QUE l'acquéreur s'engage à respecter les engagements pris antérieurement par les vendeurs, notamment :

- a) À céder un terrain d'une superficie de 616 mètres carrés, à être désigné ultérieurement par un cadastre en échange du lot 1425, cadastre de la Ville de Roberval, à Madame Lucienne Ouellet ou représentant(s) pour la somme nominale de un (1) dollar;

- b) À céder un terrain d'une superficie de 615,6 mètres carrés, à être désigné ultérieurement par un cadastre en échange du lot 1171, cadastre de la Ville de Roberval, à Monsieur Georges Laberge, pour la somme nominale de un (1) dollar;

QUE cette acquisition des lots 2897, 2898 et 2899, cadastre de la Ville de Roberval, soit faite pour la somme de 20 000,00\$, frais professionnels et taxes applicables en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente à l'ordre de Me Françoise Godin en fiducie;

QUE de ce montant une somme de 20 000,00\$ soit remise à Madame Diane Gagnon, représentée par Monsieur Gilbert Gagnon, et Messieurs Guy et Gilbert Gagnon en guise de paiement final pour cette acquisition;

QUE la responsabilité relative à la perception de la TPS et de la TVQ incombe à la Ville de Roberval;

QUE la signature de l'acte de vente se fasse au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2007;

QUE Monsieur le Maire et le Greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval l'acte d'acquisition.

Le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière à effectuer le paiement d'une somme de 20 000,00\$, frais professionnels et taxes applicables en sus, à même le surplus.

*(POSTE : 03-100-15-741)*

2007-064

5.2 **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC / APPUI À LA CANDIDATURE DU VILLAGE SUR GLACE AU PRIX «MÉRITE OVATION MUNICIPALE» 2007**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval appuie la candidature du «Village sur glace» pour l'obtention du «Mérite Ovation municipale» dans la catégorie «Culture, patrimoine, sport et loisir» et ce, pour l'édition 2007.

2007-065

5.3 **ACQUISITION IMMEUBLE / LOT 222 / SUCCESSION MARIETTE BÉLANGER / PAIEMENT À MÊME LE SURPLUS**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu unanimement :

QUE la Ville de Roberval acquiert de la succession Mariette Bélanger son immeuble situé au 869, rue Arthur, Roberval, connu et désigné comme étant le lot 222 du cadastre de la Ville de Roberval, circonscription foncière de Lac Saint-Jean Ouest, le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances aux conditions ci-après :

QUE cette acquisition soit faite avec la garantie légale;

QUE tous les ajustements de taxes soient faits en date de la signature de l'acte de vente;

QUE la prise de possession de l'immeuble se fasse au moment de la signature de l'acte de vente;

QUE le vendeur ne fournisse que les titres et le certificat de localisation qu'il a en sa possession;

QUE cette acquisition soit faite pour le prix de 75 000,00\$, frais d'acquisition, frais professionnels et taxes applicables en sus, payable comptant à la signature de l'acte de vente à l'ordre de Me Michel Larouche en fiducie;

QUE de ce montant une somme de 75 000,00\$ soit remise à Succession Mariette Bélanger, représentée par Mme Françoise Gagnon et M. Robert Gagnon, en guise de paiement final pour cette acquisition;

QUE la responsabilité relative à la perception de la TPS et de la TVQ incombe à la Ville;

QUE la signature de l'acte de vente se fasse dans les trente (30) jours suivants l'adoption de la présente résolution;

QUE Monsieur le Maire et le greffier soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Roberval, l'acte d'acquisition ou de vente.

Le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière à effectuer le paiement d'une somme de 75 000,00\$, frais d'acquisition, frais professionnels et taxes applicables en sus, à même le surplus.

*(POSTE : 03-100-15-741)*

## **6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2007-066

### **6.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC / POSTE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DOMAINE-DU-ROY / AUTORISATION DE SIGNATURES / PROTOCOLE D'ENTENTE / UTILISATION BATEAU ZODIAC**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le directeur général à signer le protocole d'entente concernant l'utilisation du bateau Zodiac avec le directeur du Poste MRC Domaine-du-Roy de la Sûreté du Québec et ce, aux conditions établies.

2007-067

### **6.2 DEMANDE DE DROIT DE PASSAGE EN MOTONEIGES ET EN VÉHICULES TOUT TERRAIN (VTT) SUR L'AVENUE BERGERON ET SAINT-ALPHONSE / AVEC LIMITE DE VITESSE DE 10 KM/H / DU 9 FÉVRIER AU 26 MARS 2007**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise

les conducteurs de véhicules hors route à circuler sur l'avenue Bergeron et Saint-Alphonse, du 9 février au 26 mars 2007.

De plus, la limite de vitesse pour les conducteurs de véhicules hors route (VTT et motoneiges) est limitée à 10 km/heure et moins et ceux-ci devront respecter toute la signalisation mise en place.

## **7.0 RESSOURCES HUMAINES**

### **8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION**

2007-068

#### **8.1 CONGRÈS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC / MONSIEUR JACQUES CAUCHON, DIRECTEUR / DU 26 AU 28 AVRIL 2007 À QUÉBEC / 512,78\$ TAXES INCLUSES**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise le directeur du Service d'urbanisme de Roberval, M. Jacques Cauchon, à prendre part au congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui se tiendra du 26 au 28 avril 2007, à Québec. Le coût de l'inscription est de 512,78\$ taxes incluses, payable à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et le Conseil autorise les dépenses inhérentes.

*(POSTE : 02-160-60-454)*

2007-069

#### **8.2 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN / DEMANDE DE RENOUVELLEMENT**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval renouvelle son adhésion au Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour l'année 2007.

Le coût est de 200,00\$ payable à l'ordre du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

*(POSTE : 02-190-00-494)*

2007-070

#### **8.3 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE ROBERVAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Société d'histoire de Roberval un montant de 5 000,00\$ pour l'année 2007. Cette aide permettra à la société de mettre à la disposition du public ses services 5 jours par semaine et de poursuivre son travail de diffusion et de protection du patrimoine robervalois.

*(POSTE : 02-702-59-991)*

2007-071

**8.4 NOMINATIONS DE MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET REMERCIEMENT AUX MEMBRES SORTANTS**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, procède à la nomination de Messieurs Sylvain Simard, Guy Gingras et Normand Cossette aux postes de membres au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Roberval pour l'année 2007 et 2008.

De plus, le Conseil tient à remercier d'une façon particulière Messieurs Raymond Guay, Carol Ouellet et René Tremblay qui ont œuvré au sein du Comité consultatif d'urbanisme au cours des six (6) dernières années.

2007-072

**8.5 ACCEPTATION PIIA / LES AUGUSTINES DE LA MISÉRICORDE, 414, RUE BRASSARD**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que sur recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réunion du 30 janvier 2007, résolution 2007-05), le Conseil de la Ville de Roberval autorise l'émission d'un permis de rénovation à «Les Augustines de la miséricorde», 414 de la rue Brassard, à Roberval, pour le remplacement de la fenestration (350 fenêtres avec des matériaux d'aluminium comme ceux utilisés pour le Centre de santé et des services sociaux du Domaine-du-Roy) et ce, conformément aux exigences relatives au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), soit la section 5.3 du Règlement de zonage 93-10.

**9.0 LOISIRS ET CULTURE**

2007-073

**9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du comité restreint de la Commission des loisirs de Roberval, le Conseil de la Ville de Roberval verse la subvention suivante selon la politique d'aide financière aux organismes et aux individus en loisir :

- Mme Sonia Gagnon : subvention reçue, du bureau du député de Roberval, dans le cadre du Programme d'aide à l'action bénévole à titre de contribution pour le service de transport des jeunes pour la pratique de sports au Mont Lac Vert.

*(POSTE : 02-701-10-991)*

2007-074

**9.2 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE « LES LAMES AGILES DE ROBERVAL » / SPECTACLE FIN DE SAISON**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse au Club de patinage artistique «Les Lames Agiles de Roberval» un montant de 300,00\$ en guise de soutien et d'aide financière pour la

présentation de son spectacle de fin d'année prévu les 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2007, au Centre sportif Benoît-Lévesque de Roberval.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

**2007-075                    9.3    BIBLIOTHÈQUE GEORGES-HENRI-LEVESQUE /  
INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS DE 1ÈRE ANNÉE / ÉCOLE  
BENOÎT-DUHAMEL**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accorde un rabais de 4,00\$ à tous les étudiants de première année de l'École Benoît-Duhamel qui s'inscrivent à la Bibliothèque Georges-Henri-Lévesque au cours de la présente année scolaire.

Le député du comté Roberval, M. Karl Blackburn, défraiera les 2/3 du coût de la carte d'inscription.

**2007-076                    9.4    MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT /  
PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES  
PERSONNES AYANT DES INCAPACITÉS / 2007-2008**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la responsable aquatique, culturelle et communautaire, Mme Tania Desbiens, à présenter une demande d'assistance financière relativement au «Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités 2007-2008» auprès du ministère de l'Éducation, du loisir et du sport du Québec pour l'année 2007-2008.

**2007-077                    9.5    ACCEPTATION SOUMISSION / ACHAT CAMIONNETTE**

Soumissions reçues (taxes en sus) :

n	L.G. Automobile limitée.....	14 475,00\$
n	Maison de l'auto de Roberval.....	17 800,00\$
n	Roberval Pontiac Buick.....	Non conforme

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval accepte la soumission de L.G. Automobile limitée, au montant de 14 475,00\$ taxes en sus, pour l'achat d'une camionnette usagée ½ tonne, Ford F150, 4x4, année 2001, odomètre à 92 500 km, bleu marine.

*(POSTE : 03-100-11-724)*

**2007-078                    9.6    CLUB CYCLISME DE ROBERVAL / PUBLICITÉ**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse une somme de 500,00\$ au Club cyclisme Roberval afin de permettre l'ajout du logo de la Ville de Roberval sur le maillot des cyclistes et ce, pour l'année 2007.

*(POSTE : 02-690-00-344)*

## **10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE**

---

2007-079

### **10.1 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE ROBERVAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Télévision communautaire de Roberval un montant de 2 500,00\$ pour l'année 2007, permettant le maintien et l'amélioration des différents services rendus par la Télévision communautaire de Roberval dans notre milieu.

*(POSTE : 02-190-00-991)*

2007-080

### **10.2 CONSTRUCTION DE LA MAISON DES JEUNES / CONSTRUCTION UNIBEC INC. / ACCEPTATION DES ORDRES DE CHANGEMENTS NUMÉROS 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 ET 15**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation de l'ingénieur municipal, le Conseil de la Ville de Roberval accepte les ordres de changements soumis par Construction Unibec inc., le tout dans le cadre des travaux de construction de la Maison des jeunes de Roberval, détaillés comme suit :

<i>Ordre de changement</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>
# 1	Drains de plancher	Crédit de 80,00\$
# 2	Éclairage et chauffage	Crédit de 392,79\$
# 3	Serpentin électrique et ventilation	Crédit de 150,00\$
# 4	Thermostat	Inchangé
# 5	Plinthe électrique	Inchangé
# 6	Déplacer mur toilette homme	1 096,61\$
# 7	Renforcer coins bâtiment	364,80\$
# 8	Couvercle métallique prises extérieures	56,10\$
# 9	Volets coupe-feu	467,50\$
# 10	Éclairage d'urgence	138,04\$
# 11	Accès plomberie toilette	296,77\$
# 12	Grossir conduit entrée électrique	589,00\$
# 13	Trappe accès entre toit	311,37\$
# 14	Ajouter thermostat programmable	96,25\$
# 15	Attaches esthétiques pour poutres de bois	393,50\$

2007-081

### **10.3 FONDATION HÔTEL-DIEU DE ROBERVAL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu unanimement, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Roberval un montant de 10 744,00\$, représentant 1,00\$ per capita et ce, pour

l'acquisition des différents équipements nécessaires au bon fonctionnement de notre centre de santé et des services sociaux.

(POSTE : 02-190-00-991)

2007-082

#### **10.4 DECAN / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à Défi cancer, un montant de 200,00\$ dans le cadre de leur activité bénéfice annuelle.

(POSTE : 02-190-00-991)

### **11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

2007-083

#### **11.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-06 A-1 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 2007-06 : IMPOSITION DES TAUX VARIÉS DE TAXATION / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2007-06/A1, soit un amendement au règlement 2007-06 concernant l'imposition des taux variés de taxation.

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

2007-084

#### **11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-10 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 DE MANIÈRE À ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2007-11 : REMPLACEMENT DE LA ZONE RÉSIDENIELLE RB-31 PAR LA ZONE COMMERCIALE CA-12 (BOULEVARD MARCOTTE NORD) / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Veilleux, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2007-10, soit un amendement au règlement de zonage 93-10 de manière à assurer la concordance au règlement 2007-11 concernant le remplacement de la zone résidentielle Rb-31 par la zone commerciale Ca-12 (boulevard Marcotte Nord).

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

2007-085

**11.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-11 / AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME 92-11 : REMPLACEMENT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE RB-31 PAR LA ZONE COMMERCIALE CA-12 (BOULEVARD MARCOTTE NORD) / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2007-11, soit un amendement au plan d'urbanisme 92-11 concernant le remplacement de la zone résidentielle Rb-31 par la zone commerciale Ca-12 (boulevard Marcotte Nord).

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

2007-086

**11.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-12 / AMENDEMENT AU PLAN D'URBANISME 92-11 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE IA-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE RR-2 (INTERSECTION RUE SAINT-DOMINIQUE ET BOULEVARD MARCOTTE) / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par le conseiller M. Serge Hudon et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2007-12, soit un amendement au plan d'urbanisme 92-11 concernant l'agrandissement de la zone industrielle Ia-1 à même une partie de la zone résidentielle Rr-2 (intersection rue Saint-Dominique et boulevard Marcotte).

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

2007-087

**11.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-13 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 DE MANIÈRE À ASSURER LA CONCORDANCE AU RÈGLEMENT 2007-12 : AGRANDISSEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE IA-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE RR-2 (INTERSECTION RUE SAINT-DOMINIQUE ET BOULEVARD MARCOTTE) / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement numéro 2007-13, soit un Amendement au règlement de zonage 93-10 de manière à assurer la concordance au règlement 2007-12 concernant l'agrandissement de la zone industrielle Ia-1 à même une partie de la zone résidentielle Rr-2 (intersection rue Saint-Dominique et boulevard Marcotte).

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

2007-088

**11.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2007-09 / AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 93-10 : USAGES RÉSIDENTIELS R-2 : HAUTEUR PERMISE / AVEC DISPENSE DE LECTURE**

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Gilles Veilleux et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval adopte, avec dispense de lecture, le règlement 2007-09, soit un amendement au règlement de zonage 93-10 concernant les usages résidentiels R-2, hauteur permise.

De plus, les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

**12.0 CORRESPONDANCE**

**13.0 DOSSIERS DU MAIRE**

**13.1 PROCLAMATION «FÉVRIER, MOIS DU CŒUR»**

En ma qualité de maire et appuyé par les membres du Conseil municipal de Roberval, je, Denis Lebel, proclame «Février, Mois du Cœur» et j'encourage les conseillers et toute la population à «Afficher son Cœur!».

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

2007-089

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que la présente assemblée soit ajournée au lundi 19 février 2006, à 20h00.

**LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 6 février 2007

SIGNATURE : \_\_\_\_\_  
Denis Lebel, Maire

\_\_\_\_\_  
**DENIS LEBEL**  
**MAIRE**

\_\_\_\_\_  
**JEAN-GUY TARDIF**  
**LE GREFFIER**

**JGT/chp**  
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20070205)